

Restauration de l'orgue de la Basilique Notre-Dame du Valentin

Préavis N° 2023 / 07

Lausanne, le 2 février 2023

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

1. Résumé

Première église catholique construite à Lausanne depuis la Réforme, de style néo-classique, Notre-Dame du Valentin est inaugurée en 1835. Devenue basilique mineure en 1992, elle est aujourd'hui classée au patrimoine monumental d'intérêt national (note *1*). En près de 150 ans, elle a connu de nombreux travaux (modifications et agrandissements), en particulier dans les années 1930 en prévision de la célébration du centenaire de sa consécration en 1935. Dans ce cadre, le grand orgue néo-classique, acquis et installé en 1879 est rénové et agrandi en 1933-1934.

La Basilique a connu depuis 2006 trois phases de restauration. La première étape urgente portait sur le clocher¹. La seconde portait sur la réhabilitation des toitures et des façades². La troisième étape, en cours, est la restauration intérieure de l'église³. Celle-ci touche à sa fin, il apparaît opportun de mener finalement les travaux de restauration de l'orgue en 2023. Divers travaux ont certes été réalisés sur l'orgue, notamment dans les années 1990-2000, sans toutefois recourir à un relevage complet qui s'avère aujourd'hui nécessaire : le dernier ayant été réalisé en 1977, alors que les orgues sont d'ordinaire relevés tous les 20 à 25 ans.

En vertu de la Loi du 9 janvier 2007 sur les relations entre l'État et les Églises reconnues de droit public (LREEDP), la Municipalité sollicite une subvention d'investissement visant à financer une partie des travaux envisagés par la paroisse.

2. Objet du préavis

La LREEDP stipule, à son article 23 (al. 1 et 2), que « Les communes pourvoient aux frais nécessaires d'exploitation et d'entretien courants des lieux de culte utilisés par l'Église évangélique réformée du canton de Vaud et la Fédération ecclésiastique catholique romaine du canton de Vaud. Elles prennent en charge l'entretien lourd nécessaire des lieux de cultes mentionnés à l'alinéa premier, après concertation avec les paroisses concernées⁴».

La Municipalité sollicite par le présent préavis une subvention d'investissement de CHF 140'000.- en faveur de la paroisse catholique de Notre-Dame, pour lui permettre de financer une partie des travaux de relevage de l'orgue.

¹ Préavis N° 2005/63 du 15 septembre 2005, BCC n° 15/II du mardi 21 mars 2006, pp 678-683.

² Préavis N° 2010/37 du 25 août 2010, BCC n° 6/I du mardi 23 novembre 2010, pp 442-451.

³ Préavis N° 2017/39 du 10 août 2017, « Octroi d'une subvention d'investissement pour la rénovation de la Basilique de Notre-Dame de Lausanne : troisième étape ».

⁴ Loi sur les relations entre l'Etat et les Eglises reconnues de droit public (LREEDP) du 9 janvier 2007. RSV – 180.05

3. L'orgue de la Basilique Notre-Dame : de multiples usages au service de la communauté

L'orgue est mobilisé à l'occasion de nombreuses activités organisées dans la Basilique Notre-Dame : messes, services funèbres, mariages, concerts, répétitions et médiation culturelle. Les heures d'utilisation relevées pour 2022 en témoignent :

- services cultuels :
 - messes du mardi au dimanche et fêtes religieuses (230 services) 360h
 - services funèbres (environ 20-25 par an)
 - mariages, choix de musique avec les futurs mariés
- organiste titulaire
 - heures de répétition, maintenance et préparation des messes 780h
 - enregistrements
 - accompagnements d'autres concerts
 - médiation culturelle

4. Relevage général et autres travaux : de quoi s'agit-il ?

Le relevage d'un orgue englobe une série de travaux de plus ou moins grande envergure. Il peut s'agir de nettoyer ou de remplacer diverses pièces, d'en installer de nouvelles pour améliorer la qualité sonore ou faciliter le travail de l'organiste. En l'espèce, l'orgue sera entièrement démonté et tous les éléments de l'instrument seront soigneusement nettoyés et traités par les moyens appropriés. Il sera remédié à tous les dégâts, même minimes. Les pièces les plus défectueuses seront réparées, remplacées et traitées. Plus de 40 ans après le dernier relevage, des éléments nouveaux seront introduits comme une console indépendante et mobile. Elle disposera d'une commande électronique des notes et des jeux. Après le nettoyage et le remontage de toutes les pièces, il sera procédé à différents réglages, de même qu'à l'accordage et à l'harmonisation, ainsi qu'à une modification de la palette sonore. Ce relevage général conclut la 3^e phase de restauration de la Basilique.

La demande de subventionnement permettra de financer uniquement les travaux dits « techniques » du relevage. Ils regroupent les éléments suivants :

4.1.1 Sommiers

Les chapes seront démontées et les soupapes de note seront vérifiées. Toutes les pièces seront entièrement nettoyées. L'étanchéité des cases sera assurée et l'ajustement des pistons réalisé ; toutes les pochettes (membranes à ressort) à l'intérieur des sommiers, soit 1'350 pièces, seront remplacées.

Le sommier, partie la plus délicate de l'instrument, fournit l'air sous pression aux tuyaux sonores, en fonction des touches actionnées et des registres sélectionnés par l'organiste. Une révision totale des sommiers et de ses 56 électro-aimants ainsi que le câblage est prévue. La construction de trois nouveaux sommiers élargira le nombre de jeux à disposition pour le Récit : un sommier à transmission en Basson 16/8 pour 68 tuyaux, et deux autres sommiers en Flûte 2 pour les basses et les dessus, munis de 56 électro-aimants.

L'appareil d'enclenchement des 33 jeux sera démonté et les soupapes de note vérifiées. L'étanchéité des sommiers sera parfaite et les soufflets de tirage usés seront remplacés.

4.1.2 Boîtes expressives

Il sera procédé aux travaux suivants : démontage et ajustage des jalousies, graissage des pivots, réglage et nettoyage, installation d'une commande électrique neuve pour le contrôle des jalousies depuis la console.

4.1.3 Soufflerie

Le système d'alimentation en air de l'instrument comporte de nombreuses fuites à colmater : la plupart des joints des porte-vents doivent être remis en peau et la manchette du ventilateur remplacée. Le réservoir principal et le réservoir du Récit doivent être regarnis, respectivement, entièrement et partiellement. Enfin, il s'agira de contrôler le bon fonctionnement des régulateurs de pression et de procéder à un nettoyage et à un huilage du moteur.

4.1.4 Commande des notes et jeux

Cette étape consiste principalement à regarnir les soufflets « lanterne », soit 220 pièces, à vérifier la fixation des soupapes rondes, à poser 430 éléments électroniques pare-étincelles sur les électro-aimants actuels.

4.1.5 Divers

Les travaux préparatoires aux travaux techniques consistent à enlever les protections, à dépoussiérer l'intérieur de l'orgue ainsi qu'à serrer les vis et autres éléments de fixation.

5. Devis général

Le devis général a été établi par la Manufacture d'orgues genevoise S.A. Il a été ensuite validé par les services de la Direction de l'enfance, de la jeunesse et des quartiers. Le choix du prestataire a été guidé par la connaissance exclusive de l'instrument, que le maître d'œuvre entretient depuis 1955. Respectueuse des délais d'exécution, la Manufacture d'orgues genevoise S.A. est aussi le prestataire usuel d'autres orgues présents dans les temples protestants propriétés de la Ville de Lausanne.

Les coûts relatifs au relevage général peuvent ainsi être résumés de la manière suivante :

Répartition des coûts / Libellé

1	Manufacture d'orgues genevoise S.A.	
	1.1. Démontage et bâchage	34'500.00
	1.2 Travaux exécutés en atelier	33'100.00
	Construction de trois nouveaux sommiers pour le Récit	33'100.00
	1.3 Relevage travaux techniques	130'650.00
	Installation des nouveaux sommiers, révision des boîtes expressives, des souffleries et de la commande des notes et des jeux	130'650.00
	1.4 Eléments neufs	48'500.00
	Tuyaux, tremblant, redresseurs/transformateurs	
	1.5 Console neuve – combinateur	154'170.00
	Construction, buffet, registration, pédalier, combinateur, 3 claviers, boutons-poussoirs manuels, commandes aux pieds.	154'170.00
	1.6 Câblage	44'800.00
	1.7 Révisions des tuyaux et remontage	52'550.00
	1.8 Transformations sonores	20'400.00
	1.9 Harmonisation	33'750.00
	Total	552'420.00
	TVA 7.7%	42'536.00
	Total TTC arrondi	594'956.00

Les travaux envisagés concernent à la fois l'entretien et la plus-value. Il a été convenu avec la paroisse que la Ville de Lausanne prenne en charge les travaux techniques du relevage,

soit un montant de CHF 139'795.- TTC, arrondi à CHF 140'000.-. Les autres éléments sont à la charge de la paroisse.

6. Impact sur le climat et le développement durable

Ce préavis encourage le maintien et l'entretien d'un instrument séculaire.

7. Impact sur l'accessibilité des personnes en situation de handicap

Ce préavis n'a aucun impact sur l'accessibilité des personnes en situation de handicap.

8. Aspects financiers

8.1 Incidences sur le budget d'investissement

(en milliers de CHF)	2023	2024	2025	2026	2027	2028	Total
Dépenses d'investissements	140						140
Recettes d'investissements							0
Total net	140	0	0	0	0	0	140

Le montant inscrit au plan des investissements 2023-2026 est de CHF 140'000.-.

8.2 Incidences sur le budget de fonctionnement

Les charges d'intérêts sont calculées sur la base d'un taux d'intérêt moyen de 1,5 %. Les intérêts théoriques moyens développés par le présent préavis s'élèvent à CHF 1200.- par année, à compter de 2024. En fonction de la durée d'amortissement retenue de cinq ans, les charges d'amortissement s'élèvent à CHF 28'000.-.

Il n'y a pas d'autres charges de fonctionnement supplémentaires à signaler.

	2024	2025	2026	2027	2028	Total
Personnel suppl. (en EPT)						0
(en milliers de CHF)						
Charges de personnel						0
Charges d'exploitation						0
Charges d'intérêts	1,2	1,2	1,2	1,2	1,2	6
Amortissements	28	28	28	28	28	140
Total charges suppl.	29,2	29,2	29,2	29,2	29,2	146
Diminution de charges						0
Revenus						0
Total net	29,2	29,2	29,2	29,2	29,2	146

9. Conclusions

Eu égard à ce qui précède, la Municipalité vous prie, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le préavis N° 2023/07 de la Municipalité, du 2 février 2023 ;

ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'allouer à la Municipalité une subvention d'investissement de CHF 140'000.- en faveur de la paroisse catholique Notre-Dame, afin de procéder aux travaux de relevage complet de l'orgue ;
2. d'amortir annuellement le crédit mentionné sous chiffre 1 par la rubrique 33.331500 du Secrétariat général de la Direction de l'enfance, de la jeunesse et des quartiers ;
3. de faire figurer sous la rubrique 33.390901 les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit mentionné sous chiffre 1.

Au nom de la Municipalité

Le syndic
Grégoire Junod

Le secrétaire
Simon Affolter